

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

Monsieur Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et dénombre trois absences : M-L. CORNOU, M. MORVAN et A. THIEBAUT. Il précise que deux procurations ont été établies : M. MORVAN a donné procuration à M-J. GAC et A. THIEBAUT a donné procuration à G. ULLOIS.

E. GUEZENOC est élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire soumet à débat et vote le compte rendu du dernier Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1) LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de signature	Objet	Entreprise	Montant HT
02.04.2021	Fourniture 7 isoaloirs et 1 urne	ALTRAD, 34510 Florensac	2 060,00 €
05.05.2021	Fourniture et remplacement 2 pneus - Tractopelle	EUROMASTER, 29800 Landerneau	1 060,00 €
11.05.2021	Produits d'entretien - Commande annuelle	GROUPE PIERRE LE GOFF, 29000 Quimper	1 781,81 €
11.05.2021	Matériel et produits d'entretien - Espace associatif	GROUPE PIERRE LE GOFF, 29000 Quimper	1 083,10 €
11.05.2021	Nouvel ordinateur - Bibliothèque	WEE LOGIC, 29000 Quimper	1 178,49 €
03.06.2021	Réparations tracteur (remplacement embrayage, réparation freins, changement siège)	CORLOSQUET, 29890 Plounéour-Brignogan Plages	3 002,80 €
18.06.2021	Fourniture peinture de traçage terrains de foot (16 passages, soit environ 1 année)	TRISKALIA, 29890 Plounéour-Brignogan- Plages	1 760,00 €
18.06.2021	Entretien et réparation micro tracteur Kubota	SOFIMAT, 29260 Ploudaniel	1 416,28 €
18.06.2021	Fourniture de peinture - Signalisation routière	ISO SIGN, 71210 Saint Eusebe	1 782,50 €
18.06.2021	Fourniture de panneaux - Signalisation routière et rue	LACROIX CFFY, 44801 Saint Herblain	1 658,08 €
18.06.2021	Remplacement candélabre - Point lumineux n°4	INEO ATLANTIQUE (ENGIE SOLUTIONS ; SDEF) 29260 Ploudaniel	1 921,62 €
18.06.2021	Fourniture et pose de sèches mains - Bâtiment associatif	GERARD GERVAIS, 29200 Brest	2 575,00 €
18.06.2021	Ravalement du poste SNSM	PRISOL, 29860 LE DRENNEC	9 573,12 €
18.06.2021	Fourniture et mise en place de plots châtaignier	JO SIMON, 29260 Ploudaniel	4 750,00 €

22.06.2021	Fourniture et pose de buses béton ; réalisation d'un talus devant centre funéraire	SOCIÉTÉ KERLOUANAISE DE TRAVAUX PUBLICS, 29890 Kerlouan	3 730,75 €
29.06.2021	Fourniture de panneaux de signalisation routière	ISO SIGN, 71210 Saint Rusebe	2 471,30 €
29.06.2021	Câblage et baie de brassage - Réseau informatique - Ecole publique du Tréas - Dossier subvention plan de relance « socle numérique de base »	GERARD GÉRVAIS, 29200 Brest	3 386,99 €
29.06.2021	2 écrans interactifs - Ecole publique du Tréas - Dossier subvention plan de relance « socle numérique de base »	JMB SOLUTIONS INFORMATIQUES, 29200 Brest	5 320,00 €
29.06.2021	2 ordinateurs portables et 15 tablettes (avec protection à rabat) - Ecole publique du Tréas - Dossier subvention plan de relance « socle numérique de base »	JMB SOLUTIONS INFORMATIQUES, 29200 Brest	4 550,00 €
29.06.2021	Progi 50 éducation - Sécurisation réseau informatique - Ecole publique du Tréas - Dossier subvention plan de relance « socle numérique de base »	FROGI SECURE, 29200 Brest	2 420,00 € (estimatif sur 5 ans) Coût mensuel = 60,00 €

Monsieur Le Maire dit que la commande des isoairs et de l'urne était un investissement nécessaire à la tenue de la double élection.

Il précise également que le ravalement du poste SNSM a été évoqué en commission travaux. Il s'agit principalement de colmater des fissures. Dans le même temps, puisque l'ensemble des planches seront déposées, il sera procédé au ravalement du bâtiment.

Monsieur Le Maire dit que 400 plots sont mis en place sur le Littoral et qu'il est procédé tardivement à la pose puisqu'il y avait pénurie de bois au préalable. Il précise également que, dans le cadre de la préservation du Littoral, des ganivelles ont été commandées. L'a raison de ruptures de stock, celles-ci devraient être livrées après l'été.

E. GUEZENOC invite les conseillers municipaux à faire remonter des informations et à formuler leurs observations durant l'été concernant le positionnement des plots et des ajouts éventuels.

Monsieur Le Maire rappelle que suite au bornage de division foncière du terrain sur lequel le projet privé de maison funéraire se développe, une partie du terrain a été conservée par la Commune. Le fossé et talutage ont été refaits et des buses ont été positionnées sur une certaine longueur.

Il est précisé que les commandes d'équipements numériques pour l'école publique du Tréas ont été passées dans le cadre du dossier de subvention plan de relance « socle numérique de base », pour lequel une délibération a été prise lors du dernier Conseil Municipal.

2) SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire dit que les dossiers de demandes de subventions 2021 ont été étudiés par la Commission finances le 10 juin 2021 et fait état des propositions d'attribution :

		Montant en euros
CULTUREL et ANIMATION		
Bibliothèque	KERLOUAN	9 400,00 € 3 500 + remboursement des salaires et charges sur présentation des fiches de paie
Bien-être et détente	KERLOUAN	300,00 €
Club «Les Tamaris» Générations Mouvement	KERLOUAN	1 500,00 €
Comité d'animation de Kerlouan	KERLOUAN	1 500,00 €
Comité d'animation de Boutrouilles	KERLOUAN	1 500,00 € Sous réserve du maintien de la fête
Les Ami(e)s du Patch	KERLOUAN	100,00 €
Les amis des sentiers de randonnées	KERLOUAN	4 000,00 €
Neiz Patch	KERLOUAN	300,00 €
Les conteurs de la nuit	KERLOUAN	300,00 €
Société de chasse « Ar Paganed »	KERLOUAN	600,00 €

SPORTIVE		
Côte des Légendes HB	KERLOUAN	2 100,00 €
Football club de la Côte des Légendes	KERLOUAN	1 500,00 €
Kerlouan Amitié Vélo	KERLOUAN	1 500,00 € Sous réserve de maintien du cyclo-cross
Pétanque Kerlouannaise	KERLOUAN	450,00 €
Kerlouan Tennis Club	KERLOUAN	330,00 €
Écogrimp's	KERLOUAN	2 000,00 €
Taïlou de Kerlouan Self Défense	TREFLEZ	600,00 €
Tréhou Surf Team	KERLOUAN	330,00 €
PATRIOTIQUE		
Officiers maritimers	KERLOUAN	150,00 €
UNC Association locale	KERLOUAN	150,00 €
Souvenir Français	LESNEVEN	40,00 €
ÉCOLE		
Association ALECOLE (anciennement REP)	PLOUHER	43,50 € (1.50 € / élève de l'école publique)
Ecole Publique du Tréas	KERLOUAN	1,35 € / repas + 1 600 € surveillance + 30 € / élève pour classes découvertes + 6 € / élève pour arbre de Noël + 55 € / élève pour fournitures scolaires
Ecole Sainte Anne	KERLOUAN	1,35 € / repas + 1 600 € surveillance + 30 € / élève pour classes découvertes + 6 € / élève pour arbre de Noël
RASED	LESNEVEN	43,50 €
Skol Diwan LESNEVEN	LESNEVEN	400,00 €
Ecole publique Paul Gauguin	LE FOLGOËT	322,50 €
DIVERS		
S.N.S.M. KERLOUAN	KERLOUAN	600,00 €
S.N.S.M.	PARIS	770,00 €

C. ACH indique que le comité d'animation de Boutrouilles n'organisera sans doute pas de fête cette année.

Monsieur Le Maire dit que les Amis des sentiers de randonnées abattent un travail considérable, qui nécessite des fonds notamment pour l'achat de matériel et de carburant.

R. GUEZENOC précise que les financements permettent aussi le remboursement du prêt du tracteur.

Monsieur Le Maire précise que la subvention allouée à l'école publique Paul Gauguin située sur la Commune du Folgoët concerne la participation au coût d'un élève scolarisé dans cette école et en situation de garde alternée. En ce sens, la prise en charge financière est divisée entre les deux Communes.

A. BERTIN demande pourquoi aucune réserve d'attribution de la somme allouée au Comité d'Animation de Kerlouan (CAK) n'est prévue, comme pour d'autres associations.

C.ACH répond que le CAK organise des animations tout l'été, notamment le dimanche matin en centre bourg.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération.

C. ACH, présidente du CAK, ne prend pas part au vote et sort de la salle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

C. ACH réintègre l'assemblée.

3) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - APE DU TREAS - ADAPTATION DES MODALITES DE SURVEILLANCE DU TEMPS MERIDIEN (COVID)

Monsieur Le Maire indique que, par application des dispositions nationales pour faire face à l'épidémie de Covid-19, le protocole sanitaire de l'école publique du Tréas a été régulièrement adapté durant l'année scolaire 2020-2021.

Il précise notamment que, de janvier à février 2021, suite à l'instauration de deux services successifs de restauration, les modalités de surveillance et d'animation du temps méridien ont évolué. Un avenant, relatif à la prestation complémentaire ponctuelle assurée par Familles Rurales, a donc été conclu entre l'APE du Tréas et l'Association Familles Rurales du Tréas.

Suite à l'avis favorable rendu par la Commission Finances le 10 juin 2021, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'attribution, à l'APE du Tréas, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 845,50 €, correspondant au financement de la prestation supplémentaire assurée par Familles Rurales Guissény.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

4) TARIFS 2021

Monsieur Le Maire dit que les tarifs 2021 ont été étudiés par la Commission Finances le 10 juin 2021. Il précise que les propositions de modifications sont peu nombreuses.

C. ACH indique que des éléments ont été ajoutés pour apporter des précisions aux tarifs existants déjà applicables et que certains tarifs ont été créés, notamment pour la location de matériel et plus particulièrement pour le matériel qui appartenait auparavant au Comité d'Animation de Kerlouan et qui sont désormais détenus et gérés par la collectivité.

Monsieur Le Maire fait état des propositions de tarifs 2021 :

COPIE - EDITION - TRANSMISSION DE DOCUMENTS		
	Année 2020	Année 2021
Photocopie documents administratifs	0,20	0,20
Photocopie noir & blanc A4	0,20	0,20
Photocopie noir & blanc A4 recto-verso	0,30	0,30
Photocopie couleur A4 exclusivement pour les associations kerlouanaises	1,00	1,00
Photocopie couleur A4 recto-verso exclusivement pour les associations kerlouanaises	1,50	1,50
Photocopie noir & blanc A3	0,40	0,40
Photocopie noir & blanc A3 recto-verso	0,60	0,60
Photocopie couleur A3 exclusivement pour les associations kerlouanaises	1,40	1,40
Photocopie couleur A3 recto verso exclusivement pour les associations kerlouanaises	2,00	2,00
Extrait cadastral noir & blanc A4	0,20	0,20
Extrait cadastral noir & blanc A3	0,40	0,40
Matrice cadastrale A4 / page	0,20	0,20

Télexcopie expédiée ou reçue / page	0,20	0,20
Duplication A4 exclusivement pour les associations kerlouanaises *	0,00	0,00
Duplication A3 exclusivement pour associations kerlouanaises *	0,00	0,00
Gratuité des photocopies (noir & blanc) pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de leur recherche d'emploi	0,00	0,00
Communication de documents administratifs (particulier ou association)		0,18

*gratuité jusqu'à 500 photocopies / an / association (A4 et A3). Puis tarif photocopie en vigueur

LOCATION DE SALLES		
	Année 2020	Année 2021
SALLE AR MOR GLAS		
1 jour (Kerlouanais)	120,00	120,00
2 jours (Kerlouanais)	180,00	180,00
3 jours (Kerlouanais)	250,00	250,00
1 jour (Autres)	240,00	260,00
2 jours (Autres)	360,00	380,00
3 jours (Autres)	500,00	550,00
Association kerlouanaise	gratuit	Gratuit
Forfait ménage et poubelles (En cas d'utilisation abusive)		200,00
SALLE POLYVALENTE ETIENNE GUI MOTO		
1 jour (Kerlouanais)	180,00	180,00
2 jours (Kerlouanais)	230,00	230,00
3 jours (Kerlouanais)	300,00	300,00
1 jour (Autres)	360,00	380,00
2 jours (Autres)	460,00	480,00
3 jours (Autres)	600,00	650,00
Association kerlouanaise	gratuit	Gratuit
Forfait ménage et poubelles (En cas d'utilisation abusive)		200,00
SALLE KER DICEMER		
1 jour (Kerlouanais)	60,00	60,00
2 jours (Kerlouanais)	120,00	120,00
3 jours (Kerlouanais)	150,00	150,00
Cuisine si disponible	40,00	40,00
Association kerlouanaise	gratuit	Gratuit
Forfait ménage et poubelles (En cas d'utilisation abusive)		200,00
SALLE ASSOCIATIVE DE LANVEUR		
1 jour (Kerlouanais)	75,00	75,00
2 jours (Kerlouanais)	150,00	150,00
3 jours (Kerlouanais)	180,00	180,00
Association kerlouanaise	gratuit	gratuit
Forfait ménage et poubelles (En cas d'utilisation abusive)		200,00
LOCAUX SAINTE-ANNE		
Activité professionnelle - Bureaux ADMR - Côte des légendes (par an)	7 000,00	7 000,00
Activité professionnelle - Bureau orthophoniste (par mois)	120,00	120,00
Activité professionnelle - Bureau naturopathe (par mois)	70,00	70,00
Activité professionnelle - Bureau ergothérapeute (par mois)	30,00	30,00
Activité professionnelle - Bureau sage-femme (par mois)		290,00
COMPLEXE SPORTIF		
Dojo (par jour) - Association hors Kerlouan	7,50	7,50
POSTE SNSM (pour une utilisation en lien avec les activités nautiques)		
Salle de réunion, sanitaires, vestiaires (Par jour)	7,50	7,50
CHAPELLE		
Chapelle si but lucratif (par jour)	7,50	7,50

LOCATION D'EQUIPEMENTS / DE MATERIEL		
	Année 2020	Année 2021
Table kerlouanais	2,00	2,00
1 table de 1,50 m + 2 bancs (kerlouanais)	4,00	4,00
Banc ou chaise kerlouanais	0,50	0,50
Barnum	150,00	150,00
Cimaise (en cas de perte)	4,00	4,00
Café enterrement - Forfait location de salle et de couverts	40,00	40,00
Couverts par franche de 60 - Uniquement si location de salle concomitante	15,00	15,00
Sono + Vidéo-projecteur - Uniquement si location de salle concomitante	80,00	80,00
Percolateur		2,00
Plateau repas (300)		1,00
Plateau frites avec couvercles		1,00
Tente bar 3m*6m avec poids de lestage		2,00
Gamelle inox 35l		1,00
Gamelle inox 84l		1,00
Plancha		2,00
Friteuse		2,00
Bifig professionnel		2,00
Batteur pro pour crêpes		2,00
Fût à pâte à crêpes (2 bleus + 1 blanc)		1,00

PERTE DE COUVERTS DANS LES SALLES: Coût de remplacement		
	Année 2020	Année 2021
Cuillère, fourchette, petite cuillère, verre	1,50	1,50
Couteau	4,00	4,00
Assiette et tasse	3,00	3,00
Ustensiles divers : corbeille à pain, saladier, louche, pichet, etc...	6,00	6,00

LOCATION DE MATERIEL ROULANT SERVICE TECHNIQUE (Uniquement entre mairies si absence d'échanges équilibrés de matériels)		
	Année 2020	Année 2021
Acheminement podium/heure	29,00	29,00
Podium association CCPL	250,00	250,00
Nacelle commune CCPL/24h/ matériel obligatoirement pris sur place	200,00	200,00

TARIFS HORAIRES		
	Année 2020	Année 2021
1 heure ouvrier de voirie (toute heure commencée est due)		
Heure personnel administratif	29,00	29,00
Heure personnel technique		
Heure tracto-pelle	65,00	65,00
ANIMAUX		
	Année 2020	Année 2021
Ramassage petits animaux errants (type chien) - 1 ^{er} ramassage	15,00	20,00
Ramassage petits animaux errants (type chien) - 2 ^{ème} ramassage	30,00	40,00
Ramassage petits animaux errants (type chien) - A compter du 3 ^{ème} ramassage	60,00	100,00
Ramassage gros animaux errants (type cheval) - 1 ^{er} ramassage	30,00	30,00
Ramassage gros animaux errants (type cheval) - 2 ^{ème} ramassage	75,00	75,00
Ramassage gros animaux errants (type cheval) - A compter du 3 ^{ème} ramassage	100,00	100,00

DROITS DE PLACE/D'OCCUPATION		
	Année 2020	Année 2021
Marché et autre AOT - été avec électricité de avril à octobre inclus	2,00 €/ ml	2,00 €/ ml
Marché et autre AOT - été sans électricité de avril à octobre inclus	1,50 €/ ml	1,50 €/ ml
Marché et autre AOT - hiver avec électricité de novembre à mars inclus	1,50 €/ ml	1,50 €/ ml
Marché et autre AOT - hiver sans électricité de novembre à mars inclus	1,00 €/ ml	1,00 €/ ml
Marché - Stand d'informations d'intérêt général / à but non lucratif (3 dimanches maximum / an)		Gratuit (puis tarif commerçant)
Pénalité pour installation sans autorisation	5,00 €/ml	5,00 €/ml
Camion magasin	40,00	40,00
Terrasse commerce maximum 10 m ² - forfait saison (1 ^{er} mai au 30 septembre)	50,00	Gratuit
Droit de mouillage annuel	78,00	78,00
Droit de mouillage de passage (tarif à la journée avec un minimum de 2 jours)	3,00	3,00

DROITS FUNERAIRES		
	Année 2020	Année 2021
<i>Concessions de cimetière</i>		
Simple 15 ans	65,00	65,00
Simple 30 ans	125,00	125,00
Simple 50 ans	210,00	210,00
Double 15 ans	130,00	130,00
Double 30 ans	250,00	250,00
Double 50 ans	420,00	420,00
<i>Espaces cinéraires (Columbarium)</i>		
15 ans	415,00	415,00
30 ans	795,00	795,00
50 ans	1335,00	1335,00
<i>Cave-urne</i>		
15 ans	103,00	103,00
30 ans	206,00	206,00
50 ans	343,00	343,00
Plaques stèle jardin du souvenir	15,00	15,00
Répartition des cendres jardin du souvenir	45,00	45,00

TARIFS CAMPING RUDOLOC		
	Année 2020	Année 2021
Par campeur (à partir de 13 ans)	2,70	2,70
Par enfant de 3 à 12 ans	1,50	1,50
Taxe de séjour par campeur de plus de 18 ans	0,22	0,22
Par voiture	2,50	2,50
Par moto	1,50	1,50
Par caravane ou toile (3 ou 4 places)	3,00	3,00
Par canadienne (2 places)	1,50	1,50
Camping-car	8,00	8,00
EDF : tarif journalier	2,20	2,20
Douche	1,30	1,30
Garage mort	7,00 € Du 14/07 au 15/08 : 15 €	7,00 € Du 14/07 au 15/08 : 15 €
Caution fiche de branchement	30,00	30,00
Caution badge entrée	10,00	10,00
Jeton pour lave-linge (6 kg)	3,30	3,30
Jeton pour sèche-linge	3,30	3,30
Location de caravanes : voir avec les responsables tarif invité de nuit (occasionnel)	2,70	2,70
Animaux (vaccinés et tatoués)	Gratuit	Gratuit
Groupes (Colonie de vacances ou groupe enfants centre aéré : à partir de 8 enfants + accompagnateurs)	3,20	3,20

Il est précisé qu'un forfait ménage et poubelles est créé. Celui-ci fait suite à la constatation de certains abus lors des locations de salles, qui sont parfois rendues dans un mauvais état. Ce tarif ne s'appliquera qu'en cas d'utilisation abusive constatée lors de l'état des lieux.

Monsieur Le Maire rappelle que, dans le cadre d'une utilisation privée, la salle associative de Lanveur est exclusivement louée aux Kerlouanais.

Le forfait enterrement concerne quant à lui la salle Ker Digemer.

G. LOAEC demande si un tarif est prévu pour la mise à disposition de l'Eglise pour des événements culturels estivaux.

Monsieur Le Maire répond qu'un tel tarif ne sera pas acté cette année mais qu'une réflexion est à mener à ce sujet, notamment puisque les subventions obtenues pour la réalisation des travaux de l'Eglise impliquent l'organisation d'un événement culturel par an a minima.

Monsieur Le Maire dit que le ramassage des animaux errants est de plus en plus fréquent et induit une charge de travail conséquente pour les services communaux. Il indique également que les cas de ramassage de gros animaux errants sont quant à eux moins fréquents.

Il est précisé que le marché a accueilli cette année des stands d'associations ou d'organismes publics non commerçants : SNSM, Croix Rouge, Népal Bretagne, Emergence...

Cette présence est gratuite trois fois puis payante. Le tarif applicable est alors le même que celui en vigueur pour les commerçants.

Il est également proposé, à titre exceptionnel en raison du contexte sanitaire et économique, de prononcer cette année la gratuité des occupations du domaine pour les terrasses commerçantes.

C. ACH précise que, pour les tarifs du camping municipal de Rudoloc, le garage mort est un tarif spécifique qui correspond à la présence temporaire la nuit d'un campement sans occupant.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

5) CONTRAT D'ASSOCIATION - ECOLE SAINTE ANNE

Monsieur Le Maire rappelle que la loi prévoit que les Communes participent aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat avec l'Etat (Ecole privée Sainte Anne). En ce sens, l'évaluation est faite par référence au coût moyen d'un élève externe des classes correspondantes de même nature et ayant un effectif comparable de l'école publique gérée par la collectivité (Ecole publique du Tréas).

Pour 2020, le coût moyen d'un élève de maternelle de l'école publique du Tréas est de 1 242,63 € et celui d'un élève de primaire est de 408,31 €.

Le nombre d'élèves scolarisés à l'école maternelle et primaire Sainte Anne est de 77 élèves à la rentrée de septembre 2020 (18 maternelles et 59 primaires).

Monsieur Le Maire propose donc de verser à l'école Sainte Anne (1 242,63 € x 18) + (408,31 € x 59), soit une somme totale de 46 457,63 € (45 259,41 € en 2019, 53 421,55 € en 2018 et 60 847,52 € en 2017). Il précise que la somme est versée en une seule fois et indique qu'au regard des données des années précédentes le nombre d'élèves au sein des écoles est en déclin.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

6) DECISION MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle qu'en vue du transfert de la compétence eau à la CLCL au 1^{er} janvier 2020, le 16 janvier 2020, le Conseil Municipal a clôturé le budget annexe de l'eau avec les résultats suivants :

- Fonctionnement : + 314 190,74 €
- Investissement : + 1 306 533,82 €
- Résultat total : + 1 620 724,56 €

En mai 2019, un certificat administratif avait pourtant été établi afin de faire procéder à un changement d'imputation, des comptes d'investissement aux comptes de fonctionnement, concernant des frais d'études pour un montant de 9 321,98 €.

Cette modification a été traitée en trésorerie en avril 2020 et a donc été intégrée dans le compte administratif 2020 de la Commune. Pour cela, une opération interne sans mandatement a été opérée.

Concrètement, elle devait conduire à diminuer le résultat de clôture d'investissement du budget de l'eau de 9 321,98 € et augmenter le résultat de clôture de fonctionnement de ce même budget pour un montant identique.

Suite à cette opération, les résultats modifiés sont les suivants :

- Fonctionnement : + 323 512,72 €
- Investissement : + 1 297 211,84 €
- Résultat total : + 1 620 724,56 €

Lors de la clôture du compte administratif commune 2020 et de l'élaboration du budget commune 2021, ces opérations internes qui avaient pour effet de modifier le résultat antérieur reporté, n'ont pas été prises en compte par le logiciel de comptabilité (erreur matérielle).

Les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement en ont été impactés. L'opération étant blanche et le montant concerné ayant déjà été affecté à l'investissement 2021, cela ne remet pas pour autant en cause le résultat de clôture d'exercice.

Afin de procéder à l'affectation du résultat dans son intégralité comme il en a été décidé par délibération municipale n°10 le 25 mars 2021, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement
Dépenses d'Investissement	Recettes Investissement
	1068 : - 9 321.98 €
	001 : + 9 321.98 €

Ainsi, les résultats de clôture 2020 et d'affectation au budget 2021 sont les suivants :

- 1068 : 773 527,41 € (en lieu et place de 782 849,22 €) ;
- 001 : 1 613 958,40 € (en lieu et place de 1 604 636,42 €).

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

7) TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX (SDEF) - BASSE TENSION ET TELECOM - RUE DES GOELANDS, ROUTE DES LITTORINES, RUE MAURICE MICHALI, ROUTE DES DUNES

Monsieur Le Maire précise que les endroits concernés par les différents travaux d'effacement de réseaux sur la Commune sont actés sur propositions du SDEF, elles-mêmes fondées sur des problématiques de réseaux constatées sur terrain par des techniciens et dont il est indispensable d'y remédier afin de garantir l'efficacité du service pour les usagers.

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de travaux (effacement des réseaux basse tension et télécom Rue des Goélands, Route des Littorines, Rue Maurice Michalli, Route des Dunes), une convention doit être signée entre le SDHJ et la commune de KERLOUAN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Monsieur Le Maire précise que l'estimation des dépenses se monte à :

- ⇒ Réseau B.T, F.T.A.....47 403,67 € HT
- ⇒ Réseau de télécommunications (génie civil)..... 70 519,75 € HT

Soit un total de 117 923,42 € III

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

→ Financement du SDEF : 65 033,61 € III
⇒ Financement de la commune :
- Réseaux BT, HTA..... 0,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil)..... 52 889,81 € HT

Soit un total de 52 889,81 € HT

Monsieur Le Maire dit que les travaux d'effacement de réseaux de communications électroniques (infrastructure souterraine) sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le montant de la participation de la Commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 75 % du montant HT des travaux et s'élève à 52 889,81 € HT (soit 63 467,77 € TTC).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer afin :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : effacement des réseaux Basse Tension et Télécom - Rue des Goélands, Route des Littorines, rue Maurice Michalli et Route des Dunes ;
- d'accepter le plan de financement décrit et le versement de la participation communale estimée à 52 889,81 € HT (63 467,77 € TTC) ;
- de l'autoriser à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux, et ses éventuels avenants.

En l'absence d'observation, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

8) HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Le Maire rappelle la volonté de la collectivité de conduire des actions de maîtrise de la consommation d'énergies. En ce sens, il est édicté une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population.

Cela permet de réaliser des économies sur la consommation d'énergie, sur la durée de vie des matériels et la maintenance. Cette extinction participe également à la protection des écosystèmes et préservation de l'environnement en diminuant les nuisances lumineuses et limitant les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la maîtrise de la demande en énergie dans le cadre du dispositif Ecowatt.

Monsieur Le Maire rappelle que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent de son pouvoir de police. A ce titre, il dispose de la faculté de prendre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), compétent en matière d'éclairage public sur le territoire de la Commune, met en œuvre cette extinction nocturne.

Monsieur Le Maire propose une actualisation des horaires d'éclairage public selon les modalités suivantes :

Armoire	Localisation	Type d'horloge	Périodes hivernales (du 01/09 au 14/04)		Périodes estivales (du 15/04 au 31/08)	
			Extinction	Allumage	Extinction	Allumage
1	Rue de la Côte des Légendes	Astronomique	Sortie 1 : 0h30 Sortie 2 : 22h30	Sortie 1 : 5h Sortie 2 : 6h30	Sortie 1 : 2h Sortie 2 : 22h30	Sortie 1 : 4h Sortie 2 : 6h30
2	Rumaout	Mécanique	22h*	6h30		
3	Rue Sainte-Anne	Astronomique	22h30	6h30		
4	Les Iles	Mécanique	22h30	6h30		
5	Rue Maurice Michalli	Mécanique	22h*	6h30		
6	Avenue du 1 ^{er} Maître L'Her	Mécanique	22h30	6h30		
7	D10	Astronomique	22h30	6h30		
8	Rue des Lilas	Astronomique	22h30	6h30		
9	Le Croazou	Mécanique	22h*	6h30		
10	Lanhir	Mécanique	22h*	6h30		
11	Rue Roger Bothuan	Astronomique	22h30	6h30		
12	D10	Mécanique	22h30	6h30		

*horaires rase campagne

Proposition de tableau des réglages des horaires d'allumage et d'extinction des armoires d'éclairage public sur la Commune de Kerlouan

Il est précisé qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public peut être maintenu tout ou partie de la nuit. Il est également précisé que les horaires d'allumage et d'extinction constatés sur le terrain peuvent être décalés de quelques minutes, en plus ou en moins, du fait de la technologie des horloges.

La démarche d'extinction ponctuelle de l'éclairage public sera accompagnée d'une information à la population via les outils de communication de la collectivité.

G. MTICHOVITCH demande des précisions concernant les sorties 1 et 2 rue de la Côte des Légendes.

Il dit que, le matin, le premier car part à 6h10. Il précise que, pour aller de Lanveur jusqu'au bourg ou inversement, les trottoirs sont hasardeux. Cela est dangereux, notamment quand il fait nuit.

Il suggère donc une extinction avancée de l'éclairage public le soir (30 minutes) et un allumage également avancé de l'éclairage public le matin (30 minutes). Ainsi, l'allumage se ferait à 6h00 au lieu de 6h30.

Il ajoute que la même mesure serait également à prendre à Lanhir.

Il demande pourquoi l'extinction et l'allumage sortie 1 de la rue de la Côte des Légendes sont respectivement prévus à 0h30 et 5h00.

Il est précisé que cet horaire particulier d'allumage et d'extinction est lié au fonctionnement des batteries des caméras de surveillance, dont le rechargement nécessite une plus grande plage horaire de fonctionnement de l'éclairage public.

En l'absence d'observation complémentaire, Monsieur Le Maire soumet au vote la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

9) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont conviés à la cérémonie de l'Athabaskan le mardi 13 juillet à 11h00 et les invite à y prendre part.

Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à intervenir s'ils le souhaitent.

A. BERTIN demande quand il sera procédé à l'enlèvement du poteau électrique sur le terrain de la Maison Funéraire.

Monsieur Le Maire dit que cela a été vu avec Enedis et que le poteau sera enlevé le 12 juillet prochain. Il précise que cela contrarie les travaux de Voirie et Réseaux Divers autour du bâtiment. L'entreprise ne pourra intervenir qu'en septembre, ce qui impliquera donc également un retard d'ouverture du bâtiment, en septembre.

Monsieur Le Maire indique également que des échanges ont été conduits avec Orange concernant les difficultés de réseaux qui impactent les usagers du Théven et le site de Mencham, et notamment ses activités commerciales. Suite à l'intervention de techniciens, il est établi que 200 m de câble sont à changer. Monsieur Le Maire précise que cette problématique technique était déjà apparue l'an passé et que la collectivité agit donc pour qu'elle soit solutionnée rapidement.

Il est précisé qu'une commission urbanisme se déroulera le 15/07 et qu'une commission finances aura lieu début septembre, avant le prochain Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire souhaite de bonnes vacances aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h35.

Le maire,
Christian COLLIU'

